



***COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 octobre 2017***

- Approuve les modifications des statuts de la CCAM suite au transfert de la compétence GEMAPI au 01/01/2018.

Vu pour être affiché le 25 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 25 octobre 2017

Le Maire,  
Pierre ROSAIRE